

**DELIBERATION N°2021-11-09/04 DU 09 NOVEMBRE 2021 RELATIVE À LA DESIGNATION
DU REPRESENTANT DU SMER LA TEGEVAL AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC
MAXIMILIEN**

LE COMITE SYNDICAL

VU la convention constitutive du groupement d'intérêt public MAXIMILIEN signée le 1er juillet 2013,

VU la délibération n° 2017-10-19/03 du 19 octobre 2017 approuvant l'adhésion du SMER au GIP Maximilien et de sa convention constitutive

VU le rapport présenté par Mme Françoise LECOUFLE, Présidente du SMER la Tégéval,

DELIBERE

Article 1 : Le Comité syndical désigne :

- M/Mme..... Olivier DOSNE....., comme représentant titulaire au GIP Maximilien
- M/Mme..... Kristell NIASME.....comme représentant suppléant au GIP Maximilien

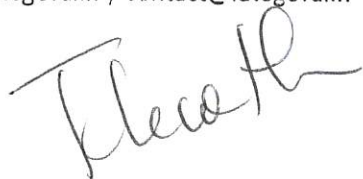
Article 2 : autorise Mme Françoise LECOUFLE, Présidente du SMER, à signer tous les actes relatifs à cette décision.

Article 3 : le montant annuel de la contribution sera imputé sur le budget du SMER la Tégéval.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits

La Présidente du SMER la Tégéval

Madame Françoise LECOUFLE
SMER la Tégéval
à l'Agence des espaces verts de la Région Ile-de-France
Cité régionale de l'environnement
90-92 avenue du Général Leclerc / 93500 PANTIN
Téléphone : 01 83 65 38 64
Télécopie : 01 82 82 83 85
[www.lategeval.fr / contact@lategeval.fr](http://www.lategeval.fr/contact@lategeval.fr)



Nombre d'élus pouvant siéger : 10

Présents : 8

Pouvoirs : 1

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Adoption : à l'unanimité

